



Proposition de stage de fin d'études Master 2 (6 mois)
Spécialité gouvernance et politiques publiques
Gouvernance de la compensation collective agricole

Contexte et objectif du stage :

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques ayant trait à la gestion des ressources, s'applique le principe de l'ERC (« Eviter, Réduire, Compenser ») (MEDDE, 2012). Concernant l'impact des aménagements sur les espaces agricoles, la réglementation sur la Compensation collective agricole (LAA, 2014) concrétise la troisième étape de l'ERC. Les DDTs accompagnent, auprès des porteurs de projets d'aménagements urbains ou routiers, la mise en œuvre de la récente réglementation sur la Compensation collective agricole. Celle-ci repose sur l'évaluation du préjudice économique de l'activité agricole sur la zone concernée par le projet. Le porteur du projet d'aménagement mène l'évaluation du préjudice agricole collectif avec l'appui méthodologique de la DDT. C'est ainsi qu'est décidé le montant du fonds de compensation qu'il devra verser. En parallèle, il élabore un projet de développement agricole dont le financement correspond, en valeur, au fond de compensation. L'ensemble est ensuite proposé à l'échelle départementale et soumis à l'avis des Commissions Départementales pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) avant décision du préfet.

La réglementation est peu coercitive, les pétitionnaires étant soumis à une obligation de moyens et non de résultats. L'avis rendu en CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), sur lequel le préfet peut appuyer sa décision, revêt cependant une importance non négligeable. En effet les conséquences politiques d'un avis négatif pourraient être importantes pour les acteurs concernés. Des jeux de pouvoirs, conflits d'intérêt et rapports de force sous-tendent ces délibérations politiques dans les territoires. Les CDPENAF sont donc une arène, en tant qu'instances reposant sur des processus de concertation multi-acteurs.

L'objectif du stage est de développer la compréhension des interactions qui sont à l'œuvre dans les CDPENAF, des modalités de gouvernance dans les départements ainsi que la provenance des avis émis. Après avoir recensé les avis portant sur la compensation agricole émis par les CDPENAF des 12 départements de la région, le stagiaire aura pour mission de construire un échantillon selon des critères de représentativité à choisir. Cet échantillon fera l'objet d'une analyse approfondie basée sur les documents officiels (documents supports, compte-rendu et avis) et sur une enquête qualitative auprès des protagonistes. Le stagiaire aura ainsi à mener des entretiens semi-directifs avec les différents acteurs partie prenante (DDT, porteurs de projet, acteurs concernés par le projet parmi les collectivités locales, organisations professionnelles ou organisation représentant la société civile...). L'ensemble des données récoltées sera analysé suivant une approche d'analyse de l'action publique à la croisée de l'économie institutionnelle et de la géographie sociale.

Modalités de travail :

Le stagiaire conduira les travaux nécessaires pour atteindre les trois objectifs du stage mentionnés ci-dessus. Il s'agira de (1) travaux de synthèse et d'analyse des états des lieux, (2) d'enquête par des

entretiens semi-directifs, et (3) d'analyse qualitative des résultats obtenus. Ces derniers devront faire l'objet de comptes-rendus écrits intermédiaires en plus du mémoire. Le stagiaire présentera son travail dans le cadre d'un groupe de travail animé par la DRAAF AURA à l'issue de son stage.

Environnement scientifique du stage :

Ce stage s'inscrit dans une convention associant l'UMR Territoires (Unité Mixte de Recherche), la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette convention vise à accompagner la DRAAF dans l'animation d'un groupe de travail réunissant les DDT (Directions Départementales des Territoires) et les échelons régionaux des services de l'Etat, pour faire le point sur la mise en œuvre de la Compensation Collective Agricole (Loi d'orientation agricole, 2014) dans les territoires. Les objectifs de la convention sont d'améliorer les indicateurs d'impact agricole qui sont utilisés pour fixer les montants de compensation, d'analyser les projets de compensation proposés par les porteurs de projet, et d'étudier la gouvernance de cette mise en œuvre qui implique différents acteurs dans les territoires.

Compétences recherchées

- Dernière année de Master 2 en science régionale (Economie, sociologie, science politique ou géographie), ingénieur.es agronomes.
- Connaissances appréciées en agriculture, en développement rural et aménagement
- Goût pour la réalisation d'études et de démarches de recherches
- Compétences en techniques d'enquête et en analyse qualitative
- Capacité et goût pour la rédaction
- Rigueur et autonomie
- Permis B

Conditions matérielles

Période du stage : 6 mois au cours de l'année 2021

Le stage sera basé à INRAE Clermont-Ferrand, accueilli au sein de l'UMR Territoires (AgroParis-Tech, VetagroSup, INRAE, UCA).

Indemnité de stage de l'ordre de 550 €/mois.

Modalités de candidature :

Par mail, à Christine Léger-Bosch et Salma Loudiyi, accompagné d'une lettre de motivation et d'un cv.

Date limite : 15 décembre 2020

Contact

Christine Léger-Bosch
INRAE Clermont-Ferrand, UMR Territoires
9 avenue Blaise Pascal, CS 20085
63178 Aubière
Tel : 04-73-44-07-55
E-Mail: christine.leger-bosch@inrae.fr

Salma Loudiyi
VetAgro Sup, UMR Territoires
89, Avenue de l'Europe, BP 35
63370 Lempdes
Tel : 04 73 98 13 26
E-Mail : salma.loudiyi@vetagro-sup.fr